

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : JoAnne Arsenault

<https://www.cadre21.org/membres/a616dda8117d9c6df4d10367>

Date d'obtention : 2020-10-16 15:46:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que mon rôle de directrice adjointe est d'agir selon mon rôle dans l'école. La méthode aide à uniformiser les interventions et évite qu'il y ait des délais trop longs et ainsi préserver l'intégrité physique et psychologique. Je retiens également qu'on ne doit absolument pas regarder les images et il sera important d'aviser les intervenants de l'école si jamais un jeune les interpelle à ce sujet. Enfin, nous sommes dans une approche davantage de prévention et d'éducation où nous agissons comme collaborateur avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous aurons un protocole clair à suivre et nous pourrions être plus systématique dans nos approches face à ces situations. Bien que nous agissions toujours rapidement, le fait d'avoir une procédure claire permettra de prendre le temps de bien documenter et de sensibiliser tous les jeunes et les parents impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai m'assurer de:

- ne pas regarder les images;
- agir de façon neutre dans les interventions et sans jugement, rester objective;
- bien analyser si l'acte est impulsif ou malveillant;
- prendre en compte le développement du jeune;
- protéger l'identité des jeunes et de les sensibiliser à faire de même;
- prendre en compte les sentiments de honte et de culpabilité des jeunes impliqués;
- offrir du soutien aux jeunes et ou la famille au besoin et mettre les conditions en place pour aider à préserver la dignité des personnes.